

COMMUNE DE MIGNOVILLARD

LE MAIRE

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2213-28 ;

VU l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe,

CONSIDÉRANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

CONSIDÉRANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune ;

CONSIDÉRANT que le Foyer jurassien aménage, sur demande de la Commune, un lotissement sur la parcelle cadastrée ZK n°153 à Mignovillard et dont la nouvelle voie a été dénommée « rue des Droséras » par délibération du conseil municipal en date du 5 mai 2014 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Il est prescrit la numérotation suivante des habitations de la rue des Droséras, conformément à la division parcellaire jointe au présent arrêté :

- Parcelle 1 : 3 rue des Droséras
- Parcelle 2 : 1a et 1b rue des Droséras
- Parcelle 3 : 2a et 2b rue des Droséras
- Parcelle 4 : 4 rue des Droséras
- Parcelle 5 : 6 rue des Droséras
- Parcelle 6 : 8 rue des Droséras
- Parcelle 7 : 10 rue des Droséras
- Parcelle 8 : 12 rue des Droséras
- Parcelle 9 : 15 rue des Droséras
- Parcelle 10 : 13 rue des Droséras
- Parcelle 11 : 11 rue des Droséras
- Parcelle 12 : 9 rue des Droséras
- Parcelle 13 : 7 rue des Droséras
- Parcelle 14 : 5 rue des Droséras

ARTICLE 2 : M. le Maire de Mignovillard et le Foyer jurassien sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Mignovillard, le 28 juillet 2014

LE MAIRE

Florent SERRETTE



Commune de
MIGNOVILLARD
Aménagement
Quartier de Musy

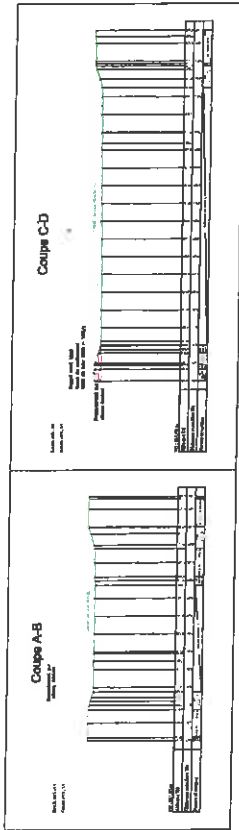
PLAN PROJET
Réseaux Eaux Usées - Eaux Pluviales - Eau potable
Echelle : 1/200

SAHEL "Colloque de la Région de la Vallée de la Garonne"
Génie des Eaux
Société d'Ingénierie et de Conseil

10, rue de la Vallée de la Garonne
31000 TOULOUSE
Tél : 05 61 23 45 67
Fax : 05 61 23 45 68
E-mail : info@sahel.fr

Projet : Réseaux Eaux Usées - Eaux Pluviales - Eau potable
Date : 10/05/2011
N° de plan : 1/200

Projeté par : []
Approuvé par : []
Date : []



Le Maire,
Florent SERRETTE

Mairie de MIGNOVILLARD
(Jura)

RUE DES DROSÉRAS

